



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17<sup>e</sup> séance du mardi 25 mars 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Mathilde Maillard (PLR) et consorts : « L'universalité du droit à l'égalité est-elle reconnue à Lausanne ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

*et adopte*

la résolution de M. Kanthia, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité renforce sa vigilance face à toute forme d'antisémitisme et de racisme ainsi que de toute forme de discrimination relative à l'appartenance religieuse dans l'espace public lausannois, et qu'elle poursuive activement ses efforts en matière de prévention, de sensibilisation et de protection des personnes et des communautés concernées»

la résolution de Mme Morand, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité renforce sa vigilance face à toute forme d'antisémitisme, d'islamophobie et de racisme dans l'espace public lausannois, et qu'elle poursuive activement ses efforts en matière de prévention, de sensibilisation et de protection des personnes et des communautés concernées.»

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq

Le président :



Le secrétaire :